

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

RAPPEL

Les règlements soumis au permis d'organisation de la FFSA doivent notamment comporter :

- *1 plan de situation.*
- *1 plan détaillé du parcours avec indication de la ligne départ et la ligne d'arrivée.*
- *Emplacements des postes de commissaires.*
- *Dispositifs sécurité, radio.*
- *Emplacements des parcs.*
- *La date limite des engagements.*
- *Le montant des droits d'engagements.*
- *L'indication d'une publicité obligatoire et/ou optionnelle.*
- *Le détail des prix ainsi que le montant total des prix.*
- *La liste complète des officiels accompagnée de leur accord écrit.*
- *L'emplacement des différents parcs fermés (départ et arrivée).*
- *Le nombre de montée (s) ou manche(s).*
- *Les modalités de retour au départ pour les courses de côte.*
- *L'emplacement des permanences et leur numéro de téléphone.*
- *L'emplacement des tableaux d'affichage.*

Le permis d'organisation délivré, l'organisateur doit envoyer un exemplaire du règlement à chacun des officiels de la compétition. Il doit également adresser à ces officiels un exemplaire de chaque additif dès son approbation par la FFSA.

Le règlement définitif ne doit pas être diffusé avant le retour du pré-règlement visé par la FFSA.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU BOCAGE

Organise le **26 juin 2022**

Avec le concours du **SAINT-LO AUTO CLUB**

Sous le patronage de **LA LIGUE DE NORMANDIE**

Une compétition automobile (*régionale*) dénommée : **39^{ème} Course de côte de Percy**

Cette compétition compte pour :

- **La Coupe de France de La Montagne**
- **Le championnat de la ligue régionale du sport automobile de Normandie**
- **Le challenge des sponsors de l'ASA du Bocage**

Le présent règlement a été approuvé par la **LIGUE SPORT AUTOMOBILE NORMANDIE** sous le numéro **24** en date du **07/03/2022** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **205** en date du **10/03/2022**.

Organisateur technique

Nom : SAINT-LO AUTO CLUB représenté par LEVILLY François en qualité de président

Adresse : 1 La Chevalerie 50570 MARIGNY-LE-LOZON

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme. LEVALLOIS Laetitia	Licence n°245180
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	Mme. FAULIN-LECAT Christine	Licence n°126053
	Mme QUERU Sylvie	Licence n°14914
Directeur de Course	M. JOSSE Jean-Denis	Licence n°34725
Directeurs de Course Adjoints	M. FRANCOISE Jacky	Licence n°115323
Commissaire Technique responsable	M. QUERU William	Licence n°14922
Commissaires Techniques adjoints	M. TOUPET Michel	Licence n°40894
Médecin responsable	M. POINSIGNON Gérard	
Chargé de la mise en place des moyens	M. NOUET Ludovic	
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme LE MASLE Danielle	Licence n°1087
Chargé des Commissaires de route	M. LAMOUREUX Stéphane	Licence n°46978
Chronométrateurs	M. HAREL Hervé	Licence n°230034

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leur licence pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **mardi 21 juin à minuit (cachet de La Poste faisant foi)**.

Publication de la liste des engagés le **jeudi 23 juin à 00h00**.

Vérifications administratives le **samedi 25** à de **16h à 19h** et le **dimanche 26 de 7h30 à 9h**.

Vérifications techniques le **samedi 25** à de **16h à 19h** et le **dimanche 26 de 7h30 à 9h15**.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **dimanche 26 juin à 9h30**.

Briefing des commissaires le **dimanche 26 juin à 8h**.

Essais non chronométrés le **dimanche 26 juin de 8h15 à 9h30**.

Essais chronométrés le **dimanche 26 juin à de 10h à 11h15**.

Briefing des pilotes le **dimanche 26 juin à 9h45 au parc concurrents route de Hambye-Percy**.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **dimanche 26 juin à 11h30**.

Course

- 1^{ère} montée le **dimanche 26 juin** à partir de **11h30**
- 2^{ème} montée le **dimanche 26 juin** à partir de **13h30**
- 3^{ème} montée le **dimanche 26 juin** à l'issue de la 2^{ème} montée.
- 4^{ème} montée le **dimanche 26 juin** à l'issue de la 3^{ème} montée (sous réserve).

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : **15 minutes** après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix le **dimanche 26 juin vers 19** heures.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le **dimanche 26 juin à 9h15**.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **samedi 25** à de **16h à 19h** et le **dimanche 26 de 7h30 à 9h route de Hambye à Percy**.

Vérifications techniques le **samedi 25** à de **16h à 19h** et le **dimanche 26 de 7h30 à 9h15 route de Hambye à Percy**.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : **Percy-Auto**

Adresse **43 Av. Gén Bradley, 50410 Percy-en-Normandie**

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **dimanche 26 juin à 9h15** heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche **26 juin à 9h15**.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

LAISNEY Mylène 9 le village Heleine
50570 CAMETOURS
Tél **0675677395**
ou par email st-lo.auto-club@outlook.fr

jusqu'au **mardi 21 juin à minuit (cachet de La Poste faisant foi)**.

Les droits d'engagement sont fixés à **220 €**, réduits à **110 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **45** les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 110

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire : néant

Publicité optionnelle : néant

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La **39^{ème} course de côte régionale de PERCY** a le parcours suivant le plan

La course se déroulera en **4 montées (4^{ème} sous réserve)**.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : Hambye Percy -D58

Arrivée : Percy-D258

Pente moyenne 6%

Longueur du parcours :1150m

Modalités de retour au départ

Parc de départ : Hambye Percy—D58

Parc d'arrivée : Percy—D258

6.2P. ROUTE DE COURSE

Sur la D58

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : **route de Hambye—Percy D58**

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur **la route Hambye—Percy—D58**

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de **15 heures, le 25 juin 2022**

Les remorques devront être garées **au parc concurrent**

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé **sur la route Hambye—Percy—D58**

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : **Caravane du départ, route de Hambye-Percy-DE58**
- Pendant les essais et la course au parc départ : **Caravane du départ, route de Hambye-Percy-DE58**
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : **Caravane du départ, route de Hambye-Percy-DE58**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Lieu **caravane du départ de 8h à 18h.**

Téléphone permanence n° **0675677395**

Centre de secours le plus proche :

Lieu : **PERCY** Téléphone n° **18**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing des pilotes aura lieu le **dimanche 26 juin à 9h45 au parc concurrents route de Hambye-Percy.**

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : **Au feu tricolore.**

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture **non autorisé.**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Non-respect des chicanes 10 secondes

Récidive dans la montée : disqualification de la montée

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes :

Les coupes de classe ne sont pas cumulables avec les coupes de groupe

- . **Aux trois premiers au scratch**
- . **Aux premiers de groupe et classe**
- . **A un commissaire de piste désigné par tirage au sort**

La remise des prix se déroulera le **26 juin 2022 vers 19 heures.**